



DEINOVE

Rapport financier annuel

Exercice 2011

DEINOVE SA au capital de 1 957 240 euros

Siret 492 272 521 00054

RCS Paris B 492 272 521

22, rue Léon Jouhaux

75010 PARIS

Tél : + 33 (0)1 42 03 27 37

Fax : +33 (0)1 47 23 54 03

Deinove en quelques mots	5
---	----------

1 Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte annuelle du 3 mai 2012

I.1 Message du Président du Conseil d'administration	5
I.2 Informations financières sélectionnées	6
I.3 Rapport de gestion	6
Activités, résultats et situation financière	6
Informations sur la vie juridique de la société	11
Tableau récapitulatif des chiffres des 5 derniers exercices	22

2 Comptes sociaux et annexes

2.1 Bilan	23
2.2 Compte de résultat	24
2.3 Tableau des flux de trésorerie	24
2.4 État des variations de capitaux propres	25
2.5 Annexe des comptes	25
Note 1 - La Société	25
Note 2 - Événements marquants	25
Note 3 - Principes, règles et méthodes comptables	27
Note 4 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	30
Note 5 - Créances	33
Note 6 - Instruments de trésorerie	33
Note 7 - Comptes de régularisation - actif	34
Note 8 - Capitaux propres	34
Note 9 - Avances conditionnées	39
Note 10 - Emprunts et dettes financières	40
Note 11 - Échéances des dettes d'exploitation à la clôture	41
Note 12 - Comptes de régularisation - passif	41
Note 13 - Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux	42
Note 14 - Résultat financier	42

Note 15 - Impôt sur les bénéfices	43
Note 16 - Parties liées	43
Note 17 - Engagements donnés	44
Note 18 - Effectifs	45
Note 19 - Événements postérieurs à la clôture	46
Note 20 - Honoraires du Commissaire aux comptes	46

3 | Rapports du Commissaire au comptes

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	47
3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	49

Deinove en quelques mots

Deinove est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés technologiques innovants, pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique, utilisant des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les Déinocoques. Deinove entend valoriser ses bactéries, technologies et procédés propriétaires par l'octroi de licences à des partenaires industriels exploitants. Deinove a conclu un partenariat avec le groupe Tereos, leader du sucre, des amidons et de l'éthanol, dans le cadre du projet Deinol, visant à développer un procédé de production d'éthanol cellulosique dans une usine existante.

La société Deinove, qui compte aujourd'hui 29 personnes et développe des programmes de R&D en partenariat avec le CNRS, l'INSA de Toulouse et le VTT en Finlande, a été fondée fin 2006 à l'initiative conjointe du D^r Philippe Pouletty, directeur général du fonds Truffle Capital (Paris) et du P^r Miroslav Radman (Grand Prix Inserm 2003, membre de l'Académie des Sciences, Université Paris–Descartes). Miroslav Radman a élucidé les bases génétiques des extraordinaires propriétés naturelles – biodiversité et robustesse – des Déinocoques, sur lesquelles repose la stratégie d'innovation de Deinove. La société a son siège à Paris et ses laboratoires à Montpellier (Technoparc Cap Alpha). Elle est cotée sur Alternext depuis avril 2010 (ALDEI – code ISIN FR0010879056).

> www.deinove.com

1 Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte annuelle du 3 mai 2012

I.1 Message du président du Conseil d'administration

Dans un environnement économique incertain, marqué par une volatilité historique des marchés boursiers, Deinove a su maintenir le cap et respecter les grandes échéances du calendrier qu'elle s'est fixé pour le développement de ses projets. Société de technologie de pointe au positionnement unique, elle dispose d'une plateforme technologique solide qui répond à des besoins industriels critiques pour l'environnement de la planète et son développement durable.

Au cours de cette année 2011, Deinove a considérablement progressé : outre sa collection unique au monde de Déinocoques et de bactéries rares, elle a enrichi son arsenal d'outils génétiques sur mesure qui permettent de moduler et d'optimiser les activités enzymatiques de ses bactéries, supports indispensables à la dégradation de la biomasse et à la production de molécules d'intérêt. Ces actifs technologiques sont protégés par 13 familles de brevets, soit 63 brevets internationaux déposés à ce jour.

Ces avancées dans le développement de son usine bactérienne ont permis à la société de renforcer son activité de Business development. Chaque nouveau contact avec un industriel confirme l'intérêt que suscitent les solutions proposées et la diversité des applications industrielles auxquelles elles donnent accès. Nous sommes confiants que les études préliminaires et les discussions en cours déboucheront rapidement sur des accords de partenariat créateurs de valeur pour notre société.

Notre projet phare Deinol, concernant le développement d'un procédé de production de biocarburants à partir de substrats non alimentaires, en partenariat avec le groupe Tereos, mobilise environ 70% de nos ressources. La feuille de route 2011, annoncée lors de notre introduction en Bourse en 2010, a été respectée, puisque nous disposons aujourd'hui d'une souche capable de produire dans des petits fermenteurs une quantité satisfaisante d'éthanol. Nous estimons pouvoir atteindre un stade industriel et des premières applications commerciales en 2014.

Du fait de notre stratégie de valorisation élargie de notre plateforme technologique et de ses potentialités, nous comptons continuer à structurer en 2012 de nouveaux projets dans le domaine de la chimie verte qui seront autant de vecteurs de croissance additionnels et d'apports de valeur pour notre société.

Dr. Philippe Pouletty
Président du Conseil d'administration

I.2 Informations financières sélectionnées

Informations financières sélectionnées	en milliers d'euro	2011	2010
Total produits d'exploitation		637	603
Total frais opérationnels		4 628	3 137
	<i>dont frais de recherche & développement</i>	3 724	2 471
	<i>dont frais administratifs et généraux</i>	904	666
Résultat d'exploitation		-3 991	-2 534
Résultat financier		45	20
Résultat courant		-3 946	-2 514
Résultat exceptionnel		-13	-13
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt recherche)		-682	-276
Résultat de l'exercice		-3 277	-2 251
Position financière nette		8 876	11 708
	<i>dont immobilisations financières</i>	6 003	4 498
	<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	2 750	7 194
	<i>dont disponibilités</i>	348	166
	<i>(dont dettes financières)</i>	-225	-150
Total de l'actif		10 571	13 152
Total des fonds propres		9 342	11 712
	<i>dont capitaux propres (après affectation)</i>	7 197	10 434
	<i>dont avances remboursables</i>	2 145	1 278

I.3 Rapport de gestion

Activité, résultats et situation financière

Compte rendu de l'activité de la société au cours de l'exercice 2011

Évènements importants survenus au cours de la période et évènements récents

Au cours de l'exercice 2011, Deinove a consacré l'essentiel de son activité :

- à la mise au point d'outils d'ingénierie génétique pour l'optimisation de Déinocoques ;
- à l'optimisation des deux souches sélectionnées dont l'une sera amenée à être la base de l'usine bactérienne «Deinove» du projet Deinol ;
- à la protection de ses avancées technologiques, avec 3 nouvelles demandes de brevets en 2011, portant le portefeuille de la société à 13 familles, soit 63 brevets internationaux.

En effet, au cours de l'année 2010, sur les 1 800 Déinocoques caractérisés issus de son souche de plus de 6 000 bactéries rares et uniques, Deinove avait réussi à identifier deux bactéries présentant un potentiel remarquable de dégradation des principaux composants de la biomasse végétale.

Ces deux bactéries (appelées «châssis») sont capables d'opérer à des températures comprises entre 30°C et 60°C et à des niveaux de pH compris entre 3 et 10. Elles possèdent, en outre, de bonnes capacités de résistance aux solvants, une robustesse et une stabilité biologique rares : ces caractéristiques font de ces bactéries des candidates au potentiel enzymatique idéal pour être intégrées à des processus industriels visant l'hydrolyse et la fermentation de la biomasse végétale.

Les résultats obtenus en février 2011, conformément au planning initial, ont permis à la société de franchir avec succès la première étape clé du projet Deinol. Après avoir perçu une première tranche du financement, soit 0,5 M € de subventions et 0,9 M € d'avances remboursables en juillet 2010, la société a donc reçu en mai 2011 1,6 M € (632 K € de subventions sur ce projet et 947 K € d'avances remboursables) de la part d'Oseo – programme Innovation Stratégique Industrielle qui soutient le projet à hauteur de 8,9 M € sur un investissement total de 21,4 M €.

Grâce aux travaux d'optimisation génétique réalisés en 2011, la production d'éthanol des souches-châssis a été augmentée d'un facteur de 600 par rapport aux souches sauvages. Deinove dispose ainsi d'une véritable «boîte à outils» lui permettant d'insérer de manière stable un gène codant pour une enzyme dégradant la biomasse et d'optimiser ces bactéries.

Pour mémoire, le projet Deinol a pour objectif d'ouvrir la voie, d'ici à 2014, à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de seconde génération) par les Déinocoques, dans les installations industrielles existantes et sans investissement majeur. En tant que chef de file, Deinove aura reçu 6 M € d'ici la fin du projet, auquel participent Tereos, industriel leader de la production d'éthanol en Europe et premier sucrier européen, avec ses filiales BENP-Lillebonne et Syral, ainsi que deux partenaires académiques, le CPBS (CNRS-Université de Montpellier 1) et le LISBP (INSA Toulouse / CNRS / INRA).

Le projet Deinol est schématiquement organisé en deux grandes étapes :

Une étape de recherche et de développement menée par Deinove et les partenaires académiques se déroulant de début 2010 à fin 2012 et comprenant successivement :

- la phase de sélection de la souche bactérienne entrant dans le procédé;
- la phase d'optimisation de cette souche candidate;
- la phase de développement du procédé en pilote de laboratoire.

BENP-Lillebonne et Syral (Groupe Tereos) prendront ensuite le relais de Deinove et des laboratoires académiques pour la phase d'industrialisation du procédé ; les essais en pilote industriel dureraient 12 mois (2013) et le projet devrait être finalisé par un essai usine en vraie grandeur début 2014.

En dehors de Deinol, auquel elle consacre près de 70% de ses ressources, la société mène parallèlement deux autres programmes :

- Le programme Antibiotiques, composé des projets : Deinobiotics et Deinopharm (finalisé en mai 2011), tous deux bénéficiant de soutiens financiers d'Oseo, de la Région Languedoc-Roussillon et du Feder pour un montant prévu de 1,1 M €. Deinove a continué les travaux de criblage, à partir des bactéries du soucier de Deinove, ainsi que la caractérisation et les tests sur les composés antibiotiques. Le programme de travail vise à identifier des structures originales qui pourraient permettre de lutter contre des infections résistantes aux antibiotiques existants, un enjeu majeur de santé public au niveau mondial.
- Dans le cadre du programme chimie verte, les bactéries les plus originales du soucier ont aussi été criblées pour identifier les bactéries produisant naturellement des composés chimiques d'intérêt industriel. Différentes études de faisabilité sont en cours avec des industriels du secteur afin d'explorer les voies métaboliques des Déinocoques pouvant déboucher sur des procédés bactériens de production de molécules chimiques d'intérêt.

Par ailleurs, la société a reçu en mai 2011 confirmation de la délivrance de son brevet fondateur EP2016183 intitulé «Procédé d'Ingénierie Chromosomique utilisant un nouveau système de réparation d'ADN», de la part de l'Office européen des Brevets. Ce brevet, dont l'inventeur principal est le professeur Radman, co-fondateur de Deinove, couvre un procédé d'ingénierie génétique exploi-

tant la capacité unique d'auto-réparation des Deinocoques. Cette faculté a permis à ces bactéries d'enrichir leur génome par évolution naturelle depuis plus de 3 milliards d'années. Elle leur a permis de développer des capacités naturelles exceptionnelles d'exploitation de la biomasse, acquises probablement en «empruntant» des gènes à d'autres organismes vivants. La capacité à intégrer ces gènes issus d'autres bactéries en a fait des candidates d'exception, très résistantes et productives, pour une exploitation industrielle. Ce brevet constitue la pierre angulaire de la protection industrielle et de la «boîte à outils» génétique de la société.

Exposé sur les résultats

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation résultent essentiellement de l'encaissement sur le premier semestre 2011 de la subvention de 635 K € versée par Oseo Programme ISI liée au franchissement avec succès de la première étape clé du projet Deinol et de 2 K € d'aide à l'embauche.

Frais opérationnels	en milliers d'euros	2011	2010
Autres charges et charges externes			
Études externes, sous-traitance et consultance scientifiques		1 243	980
Fournitures		368	263
Loyers, maintenance et charges d'entretien		175	141
Frais divers		59	111
Documentation, veille technologique et séminaires		36	13
Honoraires		693	379
Missions et déplacements		117	92
Total autres charges et charges externes		2 691	1 980
Impôts, taxes et versements assimilés		15	13
Salaires et Traitements		1 182	788
Charges sociales		441	192
Dotations aux amortissements sur immobilisations		254	140
Autres charges		45	25
Total frais opérationnels		4 628	3 137

Sur l'exercice 2011, Deinove aura dépensé 4628 K € en activités opérationnelles, dont 80 % en R&D. Cette augmentation de près de 50 % par rapport à 2010 reflète l'avancement des projets. L'évolution du poste «études externes, sous-traitance et consultances scientifiques» s'explique par le contrat de collaboration avec l'institut de recherche finlandais VTT qui s'est poursuivi sur toute l'année 2011 alors qu'il n'avait concerné que 6 mois l'année précédente. L'autre facteur important de l'augmentation des frais opérationnels relève du développement du laboratoire de Montpellier (Cap Alpha) dont l'équipe de recherche est passée de 17 à 22 chercheurs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Outre l'évolution des effectifs, les frais de personnel ont aussi été impactés par les nouvelles dispositions liées au statut de la jeune entreprise innovante (JEI) qui ont eu un effet négatif de 100 K € environ sur les charges sociales.

Enfin, la forte augmentation des amortissements est la conséquence des investissements effectués en 2010 (566 K € contre 171 K € en 2011).

Résultat financier	en milliers d'euros	2011	2010
Produits financiers		311	81
Charges financières		-267	-61
Résultat financier		45	20

Le résultat financier de l'exercice est constitué :

- Des intérêts que perçoit Deinove sur les placements de sa trésorerie pour 201 K € ;
- Du résultat des transactions que Deinove réalise sur ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et qui se sont soldées par un gain net de 8 K €, y compris la reprise d'une provision pour dépréciation ;
- Du complément net de provisions qu'a dû constituer Deinove à cause des décotes de valorisation constatées en fin d'exercice essentiellement sur ses placements en obligations. Dans un but de diversification des risques de placement et d'amélioration des rendements, la société place une partie de ses liquidités sur des obligations de première catégorie à taux variable dont les échéances sont cadencées en fonction des besoins prévisionnels. Même si le risque de perte en capital se limite à un défaut des émetteurs, puisque Deinove a l'intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance et de bénéficier d'un remboursement au nominal, il est de règle de comptabiliser la décote que subissent les obligations du fait des valorisations du marché. Le montant de la dotation à la provision pour dépréciation des titres sur l'exercice s'élève à 164 K €, ce qui amène à une provision totale de 171 K € au 31/12/2011 pour les placements en obligations et de 3 K€ pour les actions Deinove autodétenues.

Résultat net	en milliers d'euros	2011	2010
Résultat courant avant impôts		-3 946	-2 514
Résultat exceptionnel		-13	-13
Impôts sur les bénéfices (crédits d'impôt)		-682	-276
Bénéfice ou perte		-3 277	-2 251

La perte exceptionnelle de l'année 2011 résulte de la mise au rebut de certains matériels.

Deinove estime avoir acquis au 31/12/2011 un crédit d'impôt recherche de 682 K € contre 274 K € l'année précédente. Cette croissance résulte de la forte augmentation de l'assiette de calcul grâce à des dépenses éligibles de R&D réalisées en 2011 qui augmentent de près de 50 % par rapport à 2010.

Exposé sur la situation financière

Bilan simplifié	en milliers d'euros	2011	2011
Actif immobilisé			Capitaux propres
Immobilisations incorporelles	59	Capital	1 957
Concessions, brevets, licences, logiciels	59	Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 768
Immobilisations corporelles	512	Réserves réglementées	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	464	Report à nouveau	-2 251
Autres immobilisations corporelles	48	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 277
Immobilisations financières	6 003	Total	7 197
Titres immobilisés	5 855	Autres fonds propres	
Autres immobilisations financières	148	Avances conditionnées	2 145
Total	6 574		
Actif circulant			Dettes
Créances	839	Emprunts et dettes financières – Autres	225
Instruments de trésorerie	2 750	Fournisseurs et comptes rattachés	631
Disponibilités	348	Dettes fiscales et sociales	371
Charges constatées d'avance	60	Autres dettes	2
Total	3 997	Total	1 229
Total général	10 571	Total général	10 571

Les besoins financiers de la société se sont résumés principalement à des dépenses opérationnelles de 4 628 K € et à des investissements en équipement de 171 K € .

Pour les couvrir, Deinove a utilisé 1 608 K € d'aide reçue pour le projet Deinol, et 274 K€ de crédits d'impôt 2010 encaissés en 2011. En conséquence, la position financière nette a été réduite de 2 757 K€.

Par ailleurs, pour diversifier les risques de ces placements, Deinove a décidé d'augmenter, au détriment des dépôts à terme, ses positions sur des obligations en euros indexées sur l'Euribor et à échéances courtes. Au 31/12/2011, les ressources financières mobilisables pour son financement se décomposaient ainsi :

- 5 855 K € d'obligations
- 2 750 K € de comptes à terme ouverts auprès de la Société Générale
- 348 K € de disponibilités

Dettes fournisseurs au 31/12/2011 en milliers d'euros	Total	Échues	Éch .01/2012	Éch. 02/2012	Éch. 03/2012
Fournisseurs et autres créditeurs	270	2	145	123	

Dettes fournisseurs au 31/12/2010 en milliers d'euros	Total	Échues	Éch .01/2011	Éch. 02/2011	Éch. 03/2011
Fournisseurs et autres créditeurs	882	16	771	95	

Au 31 décembre 2011, les dettes fournisseurs inscrites au passif sont de 631 K € (1 094 K€ au 31 décembre 2010) et s'analysent de la façon suivante :

- 361 K € de factures non parvenues (212 K€ au 31 décembre 2010)
- 270 K € de factures reçues à régler (882 K€ au 31 décembre 2010)

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible de modifier de façon significative le patrimoine ou la situation financière de Deinove n'est intervenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Perspectives d'avenir et plan d'action 2012

En 2011, la société a focalisé ses travaux sur le projet Deinol, au détriment des projets chimie verte et antibiotiques, à la fois pour des raisons financières que de recherche d'efficacité. A posteriori, les avancées scientifiques et techniques obtenues sur Deinol et les perspectives qui en découlent maintenant pour nos autres projets confortent ce choix de polarisation des activités. L'année 2012 devrait donc être marquée par un repositionnement des projets de chimie verte et antibiotiques accompagné d'une application de notre projet Deinol à d'autres substrats et procédés de production de bioéthanol.

Au niveau technique, l'augmentation des effectifs de R&D va nous permettre d'internaliser un certain nombre d'activités scientifiques qui étaient effectuées dans le cadre de la collaboration avec le Centre de Recherche Technologique de Finlande, le VTT à Espoo-Helsinki. Cette extension des capacités de R&D se fera, tant au niveau des technologies mises en œuvre, que des locaux utilisés.

Les résultats scientifiques de 2011 ont donc renforcé nos perspectives d'avenir dans nos axes de développement :

Dans le domaine principal des biocarburants :

2012 devrait voir le franchissement de l'étape-clef EC2 du projet Deinol ainsi que le début du pilotage des études fermentaires, comme prévu dans le cadre du contrat de consortium entre Deinove, Tereos et nos partenaires académiques. Ces premiers résultats en pilote fermentaire devraient permettre de consolider notre activité de «Business Développement» en direction des producteurs de bioéthanol utilisant un autre substrat que le blé. Le but de ces efforts de «Business Development»

est d'étudier les possibles applications sur des substrats variés (maïs, betterave, canne à sucre...) des Deinocoques dégradant la biomasse et produisant de l'éthanol à partir des sucres simples provenant de cette biomasse dégradée, ainsi que les partenariats possibles sur ces substrats.

Dans le domaine principal de la chimie verte :

Deinove exploite les retombées du projet Deinol, à savoir l'augmentation des connaissances sur les bactéries Deinocoques, dans un projet dénommé Deinochem. Ce projet de chimie verte a pour ambition de développer des procédés biologiques performants pour la synthèse de molécules d'intérêt dans l'industrie chimique. Les travaux de 2011 ont montré la grande richesse de la voie des caroténoïdes chez les bactéries Deinocoques. Cette voie, peu courante dans le monde des bactéries, devrait ouvrir la porte à un important panel de produits d'intérêt industriel. Les marchés de chaque produit pris séparément sont suffisamment attractifs et compétitifs pour que Deinove démarre un projet focalisé sur cette voie des «caroténoïdes». Pour ces projets, la société privilégiera le modèle économique mis en œuvre pour le projet Deinol, à savoir la recherche de partenariat amont (via un fournisseur de biomasse) et aval (via un acteur présent sur le marché visé) avec un développement pré-industriel réalisé par le partenaire aval dans le cadre d'un pilote industriel. Les retombées de ces projets sont attendues bien au-delà de 2014 et doivent être vues comme de futurs potentiels relais de croissance au projet Deinol. La société ouvrira un nouvel axe de travail avec la recherche d'accords de programme de R&D conjointe mettant en œuvre des bactéries dans un domaine non exploré à ce jour par Deinove : ces programmes de développement conjoints pourront ainsi, en cas de succès, aboutir directement à des partenariats industriels. Comme exemple, on peut citer les applications cosmétiques, ou l'industrie des bioplastiques ou bien le domaine de l'alimentation animale. Il s'agirait systématiquement de projets communs de R&D, Deinove amenant son souchier et son expertise des Deinocoques et le partenaire industriel la connaissance de son domaine, ses tests analytiques et son savoir-faire. La société espère concrétiser rapidement des accords via cette nouvelle approche.

Dans le domaine des antibiotiques, la société compte finir le processus de sélection des composés les plus intéressants en 2012 et prendre cette année, comme prévu initialement, une décision sur l'avenir de ce projet.

Information sur les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

À l'occasion de son introduction sur Alternext, en avril 2010, Deinove a présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le document de base enregistré le 25 mars 2010 par l'autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.10-014 et qui est disponible sur son site. Dans le présent chapitre, nous rappelons les risques présentant le plus d'importance pour la société et les plus pertinents du fait de l'évolution récente de son environnement et de ses activités.

Risques liés à l'exploitation de la société

N'ayant pas encore commencé à commercialiser les technologies qu'elle développe, les revenus de Deinove ont été essentiellement constitués par les subventions d'exploitation provenant d'aides publiques. Ces subventions ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses opérationnelles de la société et il en résulte des pertes nettes qui totalisent, en cumulé depuis la création de la société, 8,7 M € au 31/12/2011.

Grâce aux fonds levés à l'occasion de son introduction en bourse, soit un total net de frais d'émission de 11,3 M € qui, à date, n'ont été que partiellement consommés, et grâce aux aides publiques encaissées, Deinove disposait au 31/12/2011 d'une position financière nette positive de 8,9 M €. À cela s'ajoutent pour la période 2012-2014, des engagements d'aides et de subventions à recevoir de la part d'organismes publics, sous réserve de la levée des conditions suspensives, de l'ordre de 3,4 M €. Avec une évaluation des dépenses opérationnelles de 6 M € environ pour l'année 2012, la société considère donc qu'elle dispose des ressources lui permettant de financer ses activités, dans la configuration actuelle de ses projets, sur toute l'année 2012. Par ailleurs, si les conditions suspensives à l'obtention des aides publiques connues sont levées, et en tenant compte des remboursements de crédit d'impôt recherche, la société devrait avoir sécurisé les

ressources lui permettant de financer les projets actuels jusqu'à la fin 2013.

Toutefois, si dans le cadre de la valorisation de sa plateforme technologique, la société identifiait de nouveaux axes de développement d'intérêt, des ressources nouvelles seraient nécessaires pour monter de nouveaux projets. Il faudrait alors envisager une levée de fonds additionnelle sur le marché ou auprès d'investisseurs privés, puisque dans les conditions actuelles, il est peu probable que la société puisse recourir à l'emprunt bancaire ou qu'elle puisse obtenir des aides publiques couvrant l'intégralité des besoins.

Une telle situation pourrait aussi se présenter dans le cadre du projet Deinol, si Deinove n'arrivait pas à remplir, à la date prévue, soit début 2013, les conditions sur lesquelles elle s'est entendue avec son partenaire BENP-Lillebonne (Groupe Tereos) pour qu'il initie la phase de développement industriel du procédé de production d'éthanol dans ses installations de Lillebonne. Même dans le cas où BENP-Lillebonne (Groupe Tereos) initierait en temps et en heure le développement industriel du projet, il existe un risque que la mise au point du procédé à cette échelle requière plus que les 15 mois prévus initialement. Ces situations retarderaient d'autant la commercialisation d'éthanol produit grâce à la technologie Deinove et de ce fait la génération de revenus prévue en 2014. Ceci rendrait nécessaire aussi le recours à une opération de refinancement de la société le plus probablement par augmentation de capital.

Dans ce cas, Deinove pourrait ne pas parvenir à lever les fonds suffisants à des conditions acceptables, ou pourrait être dans l'incapacité de lever des fonds lorsqu'elle en aura le besoin. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la société pourrait devoir :

- Réduire, voire supprimer des programmes de recherche et de développement ou réduire ses effectifs ;
- Obtenir des fonds par le biais d'accords ou de partenariats qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou procédés auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- Accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ;
- Envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

Par ailleurs, dans la mesure où la société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner à terme accès au capital de la société, les actionnaires pourraient être dilués.

Risques de dépendance vis-à-vis de son personnel clé

L'activité de la société et le succès de ses projets dépendent largement du travail et de l'expertise de ses dirigeants et de son personnel scientifique clé. Ces personnes sont notamment le fondateur et président du conseil d'administration, le Dr Philippe Pouletty, le directeur général et scientifique, M. Jacques Biton. De plus, depuis son introduction en bourse, la société s'est dotée :

- d'un directeur de la recherche et du développement, le Pr Jean-Paul Leonetti, qui a la responsabilité opérationnelle du laboratoire de Montpellier et de la conduite des projets ;
- d'un directeur du «Business Development», M. Michael Krel, qui mène les discussions relatives à la conclusion d'accords de partenariat et de licence avec les tiers intéressés par l'exploitation industrielle des technologies développées par la société.

L'incapacité de la société à conserver ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Pour diminuer ce risque, Deinove a mis en place des systèmes de partage de la prise de valeur de la société via des plans de bons de souscription d'actions (BSA) et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) qui motivent les bénéficiaires à collaborer à son succès. Ces plans sont décrits dans l'annexe des comptes jointe au présent rapport de gestion.

Risques liés au retard ou l'échec du développement des souches et des procédés

Deinove est à ce jour la seule société visant l'exploitation systématique du genre *Deinococcus*, genre très peu étudié, non encore exploité, et dont les compétences, les performances et les caractéristiques génétiques et métaboliques se révèlent inédites.

Deinove a choisi pour premier axe de développement la mise au point de procédés de production de biocarburants créant des ruptures technologiques par rapport à l'existant.

Le deuxième axe de développement vise des procédés exploitant les propriétés des Déinocoques pour la production d'intermédiaires chimiques non pétrosourcés (domaine de la chimie verte).

Dans ces deux cas, l'enjeu est de mettre au point un procédé de production industrielle mettant en œuvre un micro-organisme, de préférence non génétiquement modifié, capable d'hydrolyser des substrats complexes à base de cellulose et d'hémicellulose voire de lignine, issus de la biomasse, et de fermenter les sucres simples résultant de cette digestion de la biomasse.

Cela implique l'exploration de la bactérie afin d'identifier son patrimoine génétique et ses voies métaboliques, le développement d'une boîte à outils pour améliorer ses performances puis la mise au point des conditions de la mise en œuvre du micro-organisme dans des conditions industrielles économiquement compétitives.

Le troisième axe de développement concerne l'identification de structures antibiotiques naturellement produites par les bactéries du souchier de Deinove et qui pourraient servir de base à la mise au point de nouveaux antibiotiques pour combattre les infections résistantes aux composés actuels.

Chacun de ces axes de développement comportent des risques et il est possible que la société rencontre des difficultés technologiques. Qui plus est, même si en laboratoire, la société maîtrise ses technologies, la phase d'industrialisation des procédés n'est pas à ce jour engagée et il n'est pas garanti que la société parvienne à des techniques de production économiquement compétitives par rapport aux alternatives existantes ou en cours de développement.

Les difficultés rencontrées dans les différents stades de la conduite des projets pourraient induire des retards qui feraient perdre son avantage concurrentiel à la société ou pourraient amener à remettre en cause la pertinence du projet lui-même.

Tout retard dans le développement des projets entraînerait un report des études de recherche et développement actuelles pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes pré-industriels correspondants. Un échec à un stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel et donc ses chances d'être commercialisé à grande échelle. Le procédé ne pourrait alors être éventuellement commercialisé que sur un marché de niche de taille sensiblement plus modeste ou son exploitation être tout simplement abandonnée.

Dans le cas de l'abandon d'un projet scientifique majeur qui remettrait en cause définitivement la viabilité du modèle économique de la société, il serait alors nécessaire de considérer la manière optimale de valoriser les actifs accumulés par la société à la date d'un tel constat et de considérer des mesures, telles que la cession partielle ou totale de ces actifs, permettant ainsi de minimiser l'impact pour ses actionnaires d'une telle situation. Dans un tel cas, la pérennité de la société pourrait être mise en cause.

Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle

Il est fondamental, pour la réussite de son activité innovante en biotechnologie, que la société ainsi que ses futurs concédants et concessionnaires de licences soient en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter leurs brevets et leurs droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis et dans d'autres pays.

À date, la société détient un brevet intitulé «Procédé d'Ingénierie Chromosomique utilisant un nouveau système de réparation d'ADN» qui lui a été délivré au niveau européen et a déposé 12 autres demandes de brevets.

Il ne peut être exclu que :

- les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés ;
- l'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour que l'invention qui en est l'objet puisse être protégée des concurrents ;
- des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la société détient en propre.

La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son applicabilité et des tiers peuvent mettre en doute ces deux aspects. La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des biotechnologies sont hautement incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. Jusqu'ici, aucune politique uniforme n'a émergé au niveau mondial en termes de contenu des brevets octroyés et d'étendue des revendications autorisées dans le domaine des biotechnologies. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété intellectuelle de la société. Tout litige pourrait entraîner des dépenses importantes, réduire les bénéfices et ne pas apporter la protection recherchée pour la société. Les concurrents pourraient contester avec succès les brevets, qu'ils aient été délivrés devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue des brevets de la société. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

Par conséquent, la société ne peut garantir que :

- les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donnent effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés ou donnés en licence à la société ou à ses partenaires ne soient pas contestés par des tiers ou invalidés par une juridiction compétente ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents, même si la société estime ce risque réduit du fait de la rédaction large des revendications contenues dans les demandes de brevets ;
- ses produits ne contrefassent pas, ou ne soient pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers, même si aucune antériorité n'ait été identifiée dans les études d'art antérieur effectuées par la société et ses conseils ;
- des tiers n'intentent pas une action ou ne revendiquent pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la société.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la société s'est dotée d'un comité des brevets se réunissant périodiquement pour définir la stratégie de propriété industrielle de la société, et bénéficie de l'assistance d'un expert en propriété industrielle et d'un cabinet de brevets. Elle pratique par ailleurs une politique de demande de brevets à un stade précoce afin d'optimiser leurs droits de priorité.

Assurance et couverture des risques

Pour couvrir différents risques auxquels la société doit faire face, la société avait souscrit au 31/12/2011 les contrats d'assurance suivants :

Nature du risque couvert	Assureur	Montant des garanties
Multirisque professionnelle Locaux du siège de la rue Léon Jouhaux	AXA	Locaux : illimité Contenu : 20 970 € Matériel informatique: 35 188 € Perte de revenu : 115 789 €
Responsabilité civile pour les activités conduites par Deinove dans ses locaux et dans des locaux qui lui sont loués / prêtés	AXA	Tout dommage : 9 000 000 €
Matériel informatique	AXA	Matériel informatique: 147 944 €
Multirisque professionnelle Locaux du laboratoire de Montpellier	AXA	Locaux: illimité Contenu: 21 870 € Perte de revenu: 115 769 €
Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux	CNA Assurance	Responsabilité civile des mandataires sociaux

Informations sur la vie juridique de la société

Faits juridiques marquants de l'année 2011

Le 14 avril 2011, l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé :

- l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010;
- l'affectation du résultat;
- l'approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce;
- la ratification et la fixation du montant des jetons de présence;
- une modification des dispositions relatives au droit de vote double.

Le 30 novembre 2011, le conseil d'administration a constaté une augmentation du capital social de 16 418,60 € par émission de 41 046 actions par exercice de 371.150 BSA-B et 39.312 BCE-2009-1.

Gouvernance de la société

(y compris la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux – conformément à l'article L225-102-1 al 4)

Président du conseil	Dr. Philippe Pouletty
Administrateurs	L'Université Paris V, représentée par Pr. Frédéric Dardel Paul-Joël Derian La société Truffle Capital, représentée par Christian Pierret Rodney Rothstein La société SAKKAB LLC, représentée par Nabil Sakkab Philippe Duval Bruno Weymuller
Direction	
Directeur Général	Jacques Biton
Directeur Financier	Alain Chevallier
Directrice Relations Institutionnelles & Licensing-in	Angelita de Francisco
Directeur du Business Développement	Michael Krel
Directeur Recherche et Développement	Jean-Paul Leonetti

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercé dans la société
Dr. Philippe POULETTY	27/01/2010	AG 2016 S/Comptes 2015	Président du Conseil

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

INNATE PHARMA SA : Membre du Conseil de Surveillance
 BMD SA : Administrateur & Président du Conseil d'Administration
 TRUFFLE CAPITAL SAS : Directeur Général & Administrateur
 WITTYCELL SAS : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 VEXIM SA : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 THERACLION SA : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 NAKOSTECH SARL : Gérant
 PLASMAPRIME SAS : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 SPLICOS SAS : Président & Administrateur
 CARMAT SA : Représentant De Truffle Capital Administrateur
 NEOVACS SA : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 PHARNEXT SAS : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 SYMETIS (Suisse) : Représentant de Truffle Capital Administrateur
 France Biotech (Association) : Administrateur

TRUFFLE CAPITAL représentée par M. Christian PIERRET	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
--	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

S.E.V. (Sté d'Équipement Vosgienne) : Président du Conseil d'administration
 PHARNEXT: Administrateur
 HOLDING INCUBATRICE SERIE I MEDICAL DEVICES SA: Administrateur

SAKKAB LLC représentée par M. Nabil SAKKAB	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
--	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

ALTRIA : Administrateur
 GIVAUDAN : Administrateur
 APLION MEDICAL: Administrateur
 BOWISH TECHNOLOGIES: Administrateur
 CRETA VENTURES: Administrateur

M. Rodney ROTHSTEIN	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
---------------------	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

CELLECTIS SA : Président du Conseil Scientifique

M. Bruno WEYMULLER	24/09/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
--------------------	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

KVAERNER ASA: Administrateur

M. Jacques BITON	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Directeur Général
------------------	------------	--------------------------	-------------------

M. Paul-Joël DERIAN	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
---------------------	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

SAFEGE SA: Administrateur
 DEGEMONT SA: Administrateur
 ONDEO SYSTEMS: Administrateur

UNIVERSITE PARIS V représentée par M. Frédéric DARDEL	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
---	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

Université Paris Descartes: Président
 SYNCHROTON SOLEIL SC : Administrateur
 FONDATION POUR LA RECHERCHE MEDICALE : Membre du Conseil de Surveillance
 SOCIETE FRANCAISE DE BIOCHIMIE & DE BIOLOGIE MOLECULAIRE : Président (Président au 01.01.2011)
 SORBONNE PARIS CITE (Ét. public de coopération scientifique) : Administrateur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur
 INRA : Président du Conseil scientifique

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercé dans la société
M. Philippe DUVAL	24/09/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur

ACOR & Tereos IBERIA : Président du Conseil d'Administration
 AGROETANOL TTD : Président du Conseil de Surveillance
 TEREOS PARTICIPATIONS : Président - Représentant légal de Tereos
 COMASUCAR : Président du Conseil d'Administration
 COMPANHIA DE SENA : Directeur
 CUKROVARY A LIHOVARY TTD : Président du Conseil de Surveillance
 FINANCIERE DES HAUTS DE France : Président
 LOIRET & HAENTJENS : Administrateur
 REFINERIA DE OLMEDO : Administrateur
 SENA HOLDING LTD : Directeur
 SENA LINES : Directeur
 SOCIETE MARROMEU LTD : Directeur
 SOCIETE SUCRIERE DU QUARTIER Français : Président du Conseil d'Administration
 SUCRE AUSTRAL : Administrateur - Représentant légal de Tereos
 SUCRERIE DE BOIS ROUGE : Administrateur
 SUCRIERE DES MASCAREIGNES : Administrateur
 SUKARI DES MASCAREIGNES : Administrateur
 TEREOS ALCCOLS : Membre du Conseil de Direction Générale
 TEREOS INTERNACIONAL : Président du Conseil d'Administration
 TEREOS Luxembourg : Administrateur
 TEREOS : Président du Directoire

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2011, le capital de la société était composé de 4 893 100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 €, dont 12 710 (0,26% du capital) étaient détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité confié à Dexia Securities (note 2 de l'annexe des comptes annuels). Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le tableau présenté ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires.

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 295 191	67,34%	6 525 991	79,82%
Tereos Internacional	120 048	2,45%	120 048	1,47%
Miroslav Radman	31 500	0,64%	63 000	0,77%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,49%
Flottant	1 426 361	29,15%	1 426 361	17,45%
TOTAL (sur une base non diluée)	4 893 100	100,00%	8 175 400	100%

À cette même date, les bons de souscription d'actions (BSA) et les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) émis se répartissaient de la manière suivante:

	BSA souscrits	BCE Souscrits	Dilution potentielle
Miroslav Radman	3 300 000		330 000
Administrateurs	572 750		
Management et salariés	205 400	2 205 013	22 050
Conseillers scientifiques et consultants	701 200		
CNRS	340 000		34 000
TOTAL	5 119 350	2 205 013	386 050

Les caractéristiques de ces instruments financiers dilutifs (prix d'exercice, notamment) sont détaillées en note 8.3 de l'annexe des comptes annuels 2011.

Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Sur autorisation donnée pour une durée de 18 mois par l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010, la Société a confié le 19 avril 2010, et pour une période de 24 mois renouvelable par tacite reconduction, à Invest Securities France la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. Le 29 novembre 2011, ce contrat a été suspendu, le conseil d'administration ayant constaté qu'il se poursuivait de façon irrégulière après l'expiration du délai de 18 mois fixé par la loi. Afin de continuer à favoriser la liquidité des titres de la Société dans l'attente d'une nouvelle autorisation de l'assemblée générale, le FCPR Truffle Capital II, représenté par Truffle Capital, s'est proposé pour conclure directement avec Dexia Securities France un contrat de liquidité transitoire, sous réserve que la rémunération de Dexia soit prise en charge par Deinove. Lors de sa séance du 30 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a donné son accord à la signature de ce contrat, lequel a été mis en œuvre le 6 décembre 2011 avec les moyens suivants : 5 000 actions Deinove et 120 000 €.

Au 31 décembre 2011, la situation des deux contrats était la suivante :

- Contrat avec Invest Securities France suspendu depuis le 29 novembre 2011 : 12 710 actions Deinove et 42 243,71 € au compte de liquidités, ces valeurs figurant à l'actif de la Société. Les actions sont en cours de cession sur le premier trimestre 2012. La Société s'est vu restituer les espèces disponibles en janvier 2012 et le produit de la vente des actions lui est restitué au fur et à mesure des opérations de cession effectuées par Invest Securities.
- Contrat transitoire entre Deinove, le FCPR Truffle Capital II et Dexia Securities France : 5 261 actions et 121 483,43 € au compte de liquidités. Ces valeurs appartiennent au FCPR Truffle Capital II.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2011 :

Contrat Invest Securities France avec Deinove			Contrat Dexia Securities France avec Truffle Capital II		
	Nombre	Cours	Nombre	Cours	
Actions en compte au 1/01/2011	18 190	4,800 €	5 000	6,420 €	Actions en compte au 6/12/2011
Actions achetées (cours moyen)	266 344	9,550 €	9 948	6,315 €	Actions achetées (cours moyen)
Actions vendues (cours moyen)	277 824	9,352 €	9 687	6,639 €	Actions vendues (cours moyen)
Actions en compte au 31/12/2011	12 710	6,450 €	5 261	6,450 €	Actions en compte au 31/12/2011

Information sur les dividendes

La société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2011 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement.

Conventions avec les parties liées et rapport spécial du commissaire aux comptes

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

En 2011, Deinove a comptabilisé en charge 9 K € sur une avance de frais d'un montant de 44 K € consentie en 2007 à M. Radman, actionnaire à hauteur de 0,64 % au 31 décembre 2011.

En 2010, Deinove a comptabilisé en charge 3 K € pour la rémunération en tant que membre du conseil scientifique de M. Radman, actionnaire à hauteur de 0,91 % au 31 décembre 2010.

Lors de son assemblée générale du 24 Septembre 2010, M. Philippe Duval a été nommé administrateur de la société. M. Philippe Duval est président du conseil d'administration de Tereos Internacional, actionnaire qui détient 120 048 actions de Deinove, soit 2,47 % de son capital. Une rémunération de 4 K € a été versée en 2011 à M. Philippe Duval au titre de son mandat d'administrateur.

Par ailleurs, Tereos Internacional détient indirectement la société BENP-Lillebonne SAS avec qui Deinove a conclu le 22 mars 2010, un contrat de coopération, BENP-Lillebonne SAS agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier Syral SAS, toutes contrôlées par le Groupe Tereos. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles sucriers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de Deinove. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, Deinove accorde à BENP-Lillebonne SAS et Syral SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par Deinove et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le chiffre d'affaires réalisé par BENP-Lillebonne grâce à l'utilisation de la technologie de Deinove.

C'est aussi à ce titre que le 30 mars 2010, le CNRS, l'Université de Montpellier 1, BENP-Lillebonne, Insatransfert et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet Deinol, qui a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2^e génération) dans les installations industrielles existantes et sans investissement majeur. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre Deinove et chacun de ses partenaires et mentionnés ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet Deinol dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel Oseo-Programme ISI participe à hauteur de 9 M €.

Nouvelle convention conclue en 2011 :

À la suite de la suspension du contrat de liquidité conclu avec la société Invest Securities du fait de la caducité de l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration pour procéder à l'achat d'actions de la société aux fins de favoriser la liquidité des titres, la société et le FCPR Truffle Capital II, représenté par Truffle Capital, d'une part et la société Dexia Securities France d'autre part ont conclu un nouveau contrat de liquidité.

La rémunération de Dexia Securities France ainsi que tous les frais directs et indirects qui résultent de ce contrat sont à la charge de la société.

Nomination/Renouvellement des CAC

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Audit, et du commissaire aux comptes suppléant, M. Étienne Boris, viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer, au premier semestre 2013, sur les comptes de l'exercice 2012. Aucune décision ne sera donc prévue sur ce point à l'ordre du jour de l'assemblée qui se réunira en 2012.

Filiales et participations

Nous vous indiquons que la société ne dispose à ce jour d'aucune participation dans une autre société.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3276825 € au compte « Report à nouveau ».

Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société au cours de l'exercice :

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	31/03/2011	8 000	73 468,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	01/04/2011	5 750	51 045,05 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	04/04/2011	4 485	39 737,10 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	05/04/2011	11 500	103 665,60 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	06/04/2011	4 007	35 387,42 €
Miroslav RADMAN**	Cession	06/04/2011	450	3 963,02 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	07/04/2011	5 950	53 788,00 €
Miroslav RADMAN**	Cession	07/04/2011	2 300	20 792,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	08/04/2011	14 771	135 723,33 €
Miroslav RADMAN**	Cession	08/04/2011	3 029	27 831,97 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	11/04/2011	6 208	57 360,06 €
Miroslav RADMAN**	Cession	11/04/2011	1 721	15 901,52 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	12/04/2011	6 538	58 942,69 €
Miroslav RADMAN**	Cession	12/04/2011	1 500	13 523,10 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	13/04/2011	1 444	12 868,21 €
Miroslav RADMAN**	Cession	13/04/2011	950	8 465,93 €
Miroslav RADMAN**	Cession	14/04/2011	1 100	9 700,90 €
Miroslav RADMAN**	Cession	15/04/2011	382	3 346,32 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	16/05/2011	19 000	170 300,80 €
Miroslav RADMAN**	Cession	16/05/2011	1 068	9 345,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	17/05/2011	243	2 138,40 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	07/06/2011	70 000	1 322 419,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	08/06/2011	30 000	490 236,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	09/06/2011	20 500	360 861,50 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	10/06/2011	26 212	469 941,84 €
SAKKAB LLC*	Cession	13/06/2011	900	14 652,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	17/06/2011	4 250	64 280,83 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	23/06/2011	32 558	542 533,49 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	24/06/2011	1 333	20 600,98 €
Rodney ROTHSTEIN*	Cession	24/06/2011	9 007	141 060,43 €
Rodney ROTHSTEIN*	Cession	01/07/2011	993	14 895,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	16/08/2011	5 779	55 987,53 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	17/08/2011	10.960	107 802,56 €

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	18/08/2011	2 000	18 328,40 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	19/08/2011	1 844	16 614,44 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	22/08/2011	1 754	16 094,35 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	23/08/2011	3 705	33 442,07 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	24/08/2011	1 096	9 874,71 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	25/08/2011	3 487	31 813,30 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	16/09/2011	117	1 070,55 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	17/10/2011	10 010	91 843,75 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	27/10/2011	4 116	37 044,00 €
TRUFFLE CAPITAL*	Cession	31/10/2011	304	2 736,00 €

(*) Membre du Conseil d'Administration (**) Membre du Conseil Scientifique

Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

Délégations de compétence	Date de la délégation	Mise en œuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
	Durée de la délégation	
	Plafond autorisé (valeur nominale)	
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de constater le nombre d'actions émises par exercice des BSA-B	30 janvier 2008	CA du 30 novembre 2011 : constatation de l'émission de 37.115 actions par exercice de 371 150 BSA-B.
	/	
	/	
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de constater le nombre d'actions émises par exercice des BCE-2009-1	5 mai 2009	CA du 30 novembre 2011 : constatation de l'émission de 3.931 actions par exercice de 39 312 BCE 2009-1.
	/	
	/	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	27 janvier 2010	/
	18 mois	
	Montant nominal des augmentations de capital : 25 000 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 25 000 000 €	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	27 janvier 2010	/
	18 mois	
	Montant nominal des augmentations de capital : 80 000 €	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de décider de l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires	24 septembre 2010	CA du 28 juin 2011 : émission et attribution de 224 000 BCE-2011-1 au profit de salariés. Émission et attribution de 1 232 400 BSA-2011-1 au profit d'administrateurs.
	18 mois	
	Montant nominal des augmentations de capital : 100 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 100 000 €	

Délégations de compétence (suite)	Date de la délégation	Mise en œuvre des délégations de compétence/pouvoirs en cours d'exercice
	Durée de la délégation	
	Plafond autorisé (valeur nominale)	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières par placement privé	24 septembre 2010	/
	26 mois	
	Montant nominal des augmentations de capital : 350 000 € Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 350 000 €	

Tableau récapitulatif des chiffres clés des 5 dernières années

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (Articles R225-81, R225-83 et R225-102 du code de commerce)						
Nature des indications		2011	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice						
Capital social	en euros	1 957 240	1 940 821,60	3 400 000	1 900 000	400 000
Nombre d'actions ordinaires		4 893 100	4 852 054	34 000 000	19 000 000	4 000 000
Nombre d'actions à dividendes prioritaires						
Nombre maximal d'actions à créer par :						
– conversion d'obligations						
– exercice des :						
BSA (i)		511 935	569 590	4 840 500	1 540 500	
BSPCE (ii)		220 501	202 032	1 212 125	616 300	
Opérations & résultat de l'exercice en milliers d'euros						
Chiffre d'affaires hors taxes						
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions		-3 552	-2 365	-1 836	-983	-298
Impôts sur les bénéfices		-682	-276	-621	-556	
Participation des salariés						
Résultat de l'exercice		-3 277	-2 251	-1 248	-438	-302
Résultat distribué *						
Résultat par action en euros						
Résultat avant dotations et reprise sur amortissements et provisions		-0,73	-0,49	-0,05	-0,05	-0,07
Résultat de l'exercice		-0,67	-0,46	-0,04	-0,02	-0,07
Dividende distribué à chaque action *						
Personnel						
Effectif moyen		24	17	13	4	
Masse salariale de l'exercice (milliers d'euros)		1 623	980	664	334	
Montant des avantages sociaux						

Fait à Paris, le 16 février 2012

Dr. Philippe Pouletty
Président du conseil d'administration

2 Comptes sociaux et annexes

2.1 Bilan

ACTIF	en milliers d'euros	Note	2011	2010
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		4		
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. Similaire			59	61
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			465	556
Autres immobilisations corporelles			47	42
Immobilisations financières				
Titres immobilisés		5	5 855	4 384
Autres immobilisations financières			148	115
Total			6 574	5 157
Actif circulant				
Créances		5	839	489
Instruments de trésorerie		6	2 750	7 194
Disponibilités			348	166
Charges constatées d'avance		7	60	146
Total			3 997	7 995
Total général			10 571	13 152

PASSIF	en milliers d'euros	Note	2011	2010
Capitaux propres				
		8		
Capital			1 957	1 941
Primes d'émission, de fusion, d'apport			10 768	10 744
Réserves réglementées				
Report à nouveau			-2 251	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-3 277	-2 251
Total			7 197	10 434
Autres fonds propres				
Avances conditionnées		9	2 145	1 278
Provisions				
Provisions pour risques				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières – Autres		10	225	150
Fournisseurs et comptes rattachés		11 & 12	631	1 094
Dettes fiscales et sociales		11 & 12	371	191
Autres dettes		11	2	5
Total			1 229	1 440
Total général			10 571	13 152

2.2 Compte de Résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euro)	Note	2011	2010
Produits d'exploitation	2&9	637	603
Autres achats et charges externes		2 691	1 978
Impôts, taxes et versements assimilés		15	13
Salaires et traitements		1 182	788
Charges sociales		441	192
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		254	140
Autres charges		45	26
Total charges d'exploitation		4 628	3 137
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-3 991	-2 534
Produits financiers		311	81
Charges financières		267	61
Resultat financier	14	45	20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-3 946	-2 514
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnels		13	13
Résultat exceptionnel		-13	-13
Impôts sur les bénéfices	15	-682	-276
BÉNÉFICE OU PERTE		-3 277	-2 251

2.3 Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRÉSORERIE	en milliers d'euros	Note	2011	2010
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles				
Résultat de l'exercice			-3 277	-2 251
Amortissement et dépréciations			416	175
Provisions				
Variations du fonds de roulement			-550	895
Trésorerie nette absorbée par les opérations			-3 411	-1 181
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'actifs immobilisés		4	-177	-577
Acquisition d'immobilisations financières		4	-1 656	-4 509
Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement			-1 833	-5 086
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produits net de l'émission d'actions		8	40	11 273
Encaissement provenant de nouveaux emprunts		9	947	1 218
Remboursements d'emprunts		9	-5	
Trésorerie nette provenant des activités de financement			982	12 491
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			-4 262	6 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3.14	7 360	1 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3.14	3 098	7 360

2.4 État des variations des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission & BSA	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 01/01/2010	3 400		-740	-1 249	1 411
Affectation du résultat 2009			-1 249	1 249	0
Diminution du capital social	-2 040	51	1 989		0
Augmentation de capital & PE	581	10 693			11 274
Résultat exercice 2010				-2 251	-2 251
31/12/2010	1 941	10 744	0	-2 251	10 434
Affectation du résultat 2010			-2 251	2 251	0
Augmentation de capital & PE & BSA	16	24			40
Résultat exercice 2011				-3 277	-3 277
31/12/2011	1 957	10 768	-2 251	-3 277	7 197

2.5 Annexe des comptes

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2011, qui dégagent une perte de 3 277 K €, ont été arrêtés le 16 février 2012 par le conseil d'administration. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

note 1 La société

Deinove SA («la société») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et d'autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La société a été constituée en 2006 sous forme d'une société par actions simplifiée et a été transformée en société anonyme le 27 janvier 2010.

La société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués par la société sont donc les principes comptables généralement admis en France.

note 2 Événements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2011

- Le 18 mai 2011, après une revue des résultats de l'avancement du projet Deinove, Oseo a signifié à la société :
 - que les conditions requises pour le passage de l'étape-clé 1 du projet Deinol avaient été bien remplies, c'est-à-dire obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence
 - et que par conséquent Deinove était éligible à la deuxième partie de l'aide financière, soit une subvention de 637 K € et une avance remboursable de 947 K €. Ces montants ont été encaissés en mai 2011.
- Le 15 mai 2011, Deinove a reçu la notification par l'Office européen des Brevets de la délivrance de son brevet fondateur EP2016183 intitulé «Procédé d'Ingénierie Chromosomique utilisant un nouveau système de réparation d'ADN».

- Le 31 mai 2011, la société a soumis à Oseo le rapport de fin de programme du projet Deinopharm. Ce projet a permis de mettre au point un procédé de criblage de bactéries pour l'identification de composés antibiotiques utilisant la fermentation en milieu solide. Il a confirmé le potentiel du souchier dans cet axe, mais il n'a pas permis de finaliser la caractérisation de hit, étape qui sera pris en charge par le projet Deinobiotics. La société a soumis le solde récapitulatif des dépenses qui s'avèrent inférieures aux dépenses opérationnelles éligibles et qui ne permettra pas d'encaisser les 80 K € de solde budgété, mais une somme bien inférieure (en cours de revue par Oseo).

- Deinove a suspendu le 29 novembre 2011 le contrat de liquidité conclu avec Invest Securities le 19 avril 2010. À cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont restés inchangés au 31 décembre 2011 du fait de la suspension du contrat :

- 12 710 titres Deinove
- 42 243,71 €

Il est précisé, pour information, qu'à partir du 5 décembre 2011 et pendant une période de 6 mois renouvelable par tacite reconduction, Truffle Capital II FCPR, actionnaire de Deinove, a confié à Dexia Securities France la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité par le FCPR Truffle Capital II qui supporte le risque de marché sur les titres achetés :

- 120 000 €
- 5 000 titres Deinove

- En 2009, la société s'était vue accorder une avance remboursable de 100 K € par Oseo-Région Île-de-France pour l'étude de «Faisabilité du projet Deinol : constitution d'un souchier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation». Cette avance avait été touchée par moitié en 2009 et 2010. Cette étude ayant débouché sur le projet Deinol, il a été estimé que les conditions de succès liées à ce projet étaient remplies et qu'il convenait donc de procéder au remboursement de l'aide conformément au calendrier convenu. 5 K € ont été remboursés en 2011, le reste des remboursements s'étalant jusqu'en 2014.

- Au titre de l'exercice 2011, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche (CIR 2011) de 682 K €. Elle a bénéficié d'un remboursement du CIR 2010 pour 274 K € (cf note 15).

Exercice clos le 31 décembre 2010

- Le 27 janvier, l'assemblée générale des actionnaires a transformé la société en «Société Anonyme à Conseil d'Administration» en supprimant les catégories d'actions. Elle a aussi décidé d'une réduction de capital par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,1 € à 0,04€.

- Le 15 mars, l'assemblée générale des actionnaires a procédé à un regroupement d'actions à raison de 10 actions anciennes pour une nouvelle. La valeur nominale de l'action est donc passée de 0,04 € à 0,4 €.

- Le 30 mars, la société a conclu un contrat de collaboration avec la société BENP-Lillebonne-Groupe Tereos, son partenaire industriel dans le projet Deinol. Le contrat prévoit la contribution de chaque partenaire à la réalisation du projet, et notamment l'essai usine à la charge de BENP-Lillebonne-Groupe Tereos, dernière étape du processus de développement d'un nouveau procédé de production de bioéthanol sur substrat de blé à partir de Déinocoque. Il établit les règles de propriété, d'utilisation et d'exploitation des connaissances et brevets générés par le projet Deinol. BENP-Lillebonne-Groupe Tereos dispose d'une option sur licence non exclusive pour l'utilisation desdites connaissances antérieures de Deinove et, si l'option est levée, versera à Deinove une redevance sur les ventes de bioéthanol produit selon le procédé développé dans le cadre du projet.

- Le 30 mars 2010, le CNRS, l'UM1, BENP-Lillebonne, Insatransfert et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet Deinol,

la gouvernance du projet Deinol dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel Oseo–Programme ISI participe à hauteur de 9 M € maximum, dont 2,7 M € sous forme de subventions et 6,3 M € sous forme d'avances remboursables.

- Le 27 avril 2010, Deinove a finalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché NYSE-Alternext. Grâce à cette opération, la société a émis 1 448 867 actions, ce qui lui a permis de collecter un montant net des frais d'introduction de près de 11,3 M €.
- Le 26 juin 2010, Deinove a signé un accord de partenariat avec l'un des premiers centres de recherche d'excellence mondiale sur les enzymes industrielles et les bioprocédés, le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande. L'objectif général du partenariat établi entre Deinove et le VTT est d'évaluer les différents Déinocoques candidats sélectionnés par Deinove pour le procédé de production d'éthanol cellulosique du projet Deinol.
- Le 25 septembre 2010, Deinove a transféré son siège social au 22 rue Léon Jouhaux – 75010 Paris.
- Le 5 novembre 2010, Deinove, en tant que chef de file, le CNRS, l'Université de Montpellier 1 et la société Nosopharm ont signé un accord de consortium pour mener le projet Deinobiotics qui vise à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques, contre les infections hospitalières résistantes. Ce projet bénéficie d'une aide totale de 1,35 M €, sur laquelle Deinove recevra 0,7 M € pour moitié en subventions et pour moitié en avances remboursables.
- En décembre, la société a recruté un directeur de business development en la personne de Michael Krel, qui occupait précédemment le même poste chez la société Metabolic Explorer.
- La société a perçu au total sur l'exercice, 1 821 K € d'aides publiques :
 - 50 K € d'avances remboursables au titre de l'aide Oseo–Région Île-de-France pour le financement de l'étude de faisabilité du projet Deinol ;
 - 160 K € d'avances remboursables au titre de l'aide Oseo–Région Languedoc-Roussillon pour le financement du projet Deinopharm ;
 - 498 K € de subventions au titre de l'aide Oseo–programme ISI pour le financement du projet Deinol ;
 - 903 K € d'aides remboursables au titre de l'aide Oseo–programme ISI pour le financement du projet Deinol ;
 - 105 K € de subventions du Fonds Unique Interministériel pour le financement du projet Deinobiotics ;
 - 105 K € d'aides remboursables du Fonds Unique Interministériel pour le financement du projet Deinobiotics ;
- Au titre de l'exercice 2010, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche (CIR 2010) de 274 K €. Elle a bénéficié du remboursement du CIR 2009 pour 715 K € (cf. note 15).

note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Deinove ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le comité de la réglementation comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le conseil d'administration dans la mesure où les ressources financières dont dispose la société lui permettent de poursuivre son effort de recherche et développement pendant au moins 12 mois après la date d'arrêté des comptes.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation ;
- une exception prévue par les textes est utilisée ;
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle ;
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de brevets amortis sur une durée de 20 ans.

3.2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Le petit matériel de laboratoire d'une faible valeur unitaire est immobilisé à compter du 01/01/2009, lorsque l'importance des investissements de premier équipement pour ce type de matériel réalisés sur un exercice le justifie. Les dépenses de renouvellement ultérieures seront directement prises en charges.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Immobilisations	Durée	Mode
Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Petit matériel de laboratoire	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

3.3 – Immobilisations financières

Titres immobilisés

Ce poste correspond à l'utilisation d'une partie des liquidités de Deinove pour l'achat d'obligations cotées. Ces titres sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, exclusion faite des frais d'acquisition comptabilisés directement en charges. À chaque clôture, la valeur d'acquisition de chaque ligne de titres est comparée à sa valeur d'inventaire, laquelle correspond à la valeur boursière lorsque les titres sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, même si l'entreprise a l'intention de conserver les titres jusqu'à leur échéance.

Autres immobilisations financières (Contrat de liquidité)

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier (cf. Note 4) sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 – mars 2005 :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières – Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.

- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

3.4 – Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

3.5 – Instruments de trésorerie

La société place ses liquidités dans des comptes à terme ou des SICAV monétaires. Ces placements sont immédiatement mobilisables, même si leurs échéances peuvent être à plus d'un an. La rémunération procurée par ces placements peut varier en fonction du terme de l'instrument. Par mesure de prudence, la comptabilisation des produits financiers tirés de ces placements est plafonnée aux droits définitivement acquis à la date d'arrêté des comptes, ce qui justifie également leur comptabilisation en actif circulant.

3.6 – Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes «écarts de conversion» actif et passif. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 – Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.8 – Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

3.9 – Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.10 – Avances remboursables accordées par des organismes publics

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel est présentée au passif sous la rubrique d'Autres Fonds Propres «Avances conditionnées» et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 9. La part de ces mêmes avances remboursable sans condition est incluse dans la rubrique du bilan «Emprunts et Dettes financières – Autres».

3.11 - Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances ;
- Subventions d'exploitation ;
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.12 – Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

3.13 – Charges de sous-traitance et études externes

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche et des études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la société.

3.14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

note 4 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Exercice clos le 31 décembre 2011

VALEURS BRUTES	en milliers d'euros	Valeur brute au 1/01/2011	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles		86	6		92
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Total		86	6		92
Immobilisations corporelles					
Inst. techniques, matériel et outillage industriels		692	149	25	816
Inst. générales, agencements et aménagements divers		14	10		24
Matériel de bureau et informatique, mobilier		46	12	1	57
Total		752	171	26	897
Immobilisations financières					
Titres immobilisés		4 395	3 105	1 474	6 026
Autres immobilisation financières		126	2 731	2 706	151
Total		4 521	5 836	4 180	6 177
Total général		5 359	6 013	4 206	7 166

AMORTISSEMENTS	en milliers d'euros		Situation et mouvements de l'exercice		
Immobilisations amortissables	Valeur au 1/01/2011	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2011	
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	24	9		33	
Total	24	9		33	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	136	230	15	351	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	1	2		3	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18	14	1	31	
Total	155	246	16	385	
Total général	179	255	16	418	

DÉPRÉCIATIONS	en milliers d'euros		Situation et mouvements de l'exercice		
Immobilisations financières	Valeur au 1/01/2011	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2011	
Immobilisations financières					
Titres immobilisés (obligations)	11	161	1	171	
Total	11	161	1	171	
Autres Immobilisations financières					
Contrat de liquidité	11	3	11	3	
Total	11	3	11	3	
Total général	22	164	12	174	

Exercice clos le 31 décembre 2010

VALEURS BRUTES	en milliers d'euros		Valeur brute au 1/01/2010	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles						
			77	10	1	86
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
Total			77	10	1	86
Immobilisations corporelles						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			180	529	17	692
Inst. générales, agencements et aménagements divers				14		14
Matériel de bureau et informatique, mobilier			23	23		46
Total			203	566	17	752
Immobilisations financières						
Titres immobilisés				4 395		4 395
Autres immobilisation financières			11	126	11	126
Total			11	4 521	11	4 521
Total général			291	5 097	29	5 359

AMORTISSEMENTS	en milliers d'euros		Situation et mouvements de l'exercice		
Immobilisations amortissables	Valeur au 1/01/2010	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2010	
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	16	9	1	24	
Total	16	9	1	24	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23	120	7	136	
Inst. générales, agencements et aménagements divers		1		1	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8	10		18	
Total	31	131	7	155	
Total général	47	140	8	179	

DÉPRÉCIATIONS	en milliers d'euros		Situation et mouvements de l'exercice		
Immobilisations financières	Valeur au 1/01/2010	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2010	
Immobilisations financières					
Titres immobilisés (obligations)	0	11		11	
Total	0	11		11	
Autres Immobilisations financières					
Contrat de liquidité	0	11		11	
Total	0	11	0	11	
Total général	0	22	0	22	

Les titres immobilisés détenus par la société au 31/12/2011 sont des obligations cotées émises par des émetteurs industriels et financiers de première catégorie (notation Standard and Poors à minima BBB). Ces obligations sont positionnées sur des échéances 2012, 2013 et 2014 en fonction des besoins futurs de la société. Elles permettent une rémunération supérieure à des placements monétaires classiques, puisque leur taux d'intérêt, variable, est indexé sur l'Euribor à trois mois plus une prime. L'intention de la société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal. Au 31 décembre 2011, leur valeur liquidative était globalement inférieure de 124 K € à leur coût d'acquisition. Cependant, les règles comptables qui conduisent à ne comptabiliser que les moins-values sur chaque ligne d'obligations ont amené à constater dans les comptes de l'exercice une dépréciation de 171 K €.

Obligations	Maturité	Rating S&P au 31/12/2011	Coût d'achat	Valeur du marché au 31/12/2011	Dépréciations cumulées
Banque PSA	29/03/2012	BBB	967 908	998 547	0
St Gobain	11/04/2012	BBB	496 118	499 925	0
BPCE	20/07/2012	A+	499 748	495 054	4 694
Goldman Sachs	04/10/2012	A-	478 648	487 640	0
Credit Mutuel	25/03/2013	A+	498 638	488 799	9 839
HSBC	05/04/2013	A	479 418	482 979	0
Merrill Lynch	09/08/2013	A-	640 547	598 576	41 971
ING	18/09/2013	A-	487 893	476 799	11 094
Morgan Stanley	29/11/2013	A-	490 938	459 144	31 794
Deutsche Bank	16/01/2014	BBB+	986 318	914 699	71 619
Total	en euros		6 026 174	5 902 162	171 011

Les autres immobilisations financières figurant à l'actif au 31 décembre 2011 sont composées :

- Des intérêts courus non échus à recevoir de 17 K € sur les titres immobilisés ;
- De 12 710 actions détenues en propre, comptabilisées pour une valeur brute de 85 K €. La valeur de marché de ces actions déterminée sur la base du cours moyen de l'action de la société au cours du mois de décembre étant inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation d'un montant de 3 K € a été constatée ;
- Du solde du contrat de liquidité disponible de 42,2 K € ;
- Un dépôt et cautionnement de 8 K € a été versé pour les nouveaux locaux.

note 5 Créances

Exercice clos le 31 décembre 2011

CRÉANCES	en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif circulant				
Autres créances		5	5	
Impôts sur les bénéfices		682	682	
Taxe sur la valeur ajoutée		146	146	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Autres créances		6	6	
Groupe et associés				
Charges constatées d'avance		60	60	
Total		899	899	0

Exercice clos le 31 décembre 2010

CRÉANCES	en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif circulant				
Autres créances		6	6	
Impôts sur les bénéfices		276	276	
Taxe sur la valeur ajoutée		202	202	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Autres créances		4	4	
Groupe et associés				
Charges constatées d'avance				
Total		489	489	0

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent essentiellement au crédit d'impôt recherche acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2009 – 715 K € : restitué intégralement en 2010 ;
- CIR 2010 – 274 K € auquel se rajoute un crédit d'impôt formation de 1,5 K € ;
- CIR 2011 – 682 K €.

note 6 Instruments de trésorerie

Au 31 décembre 2011, ce poste qui s'élevait à 2 750 K € comprenait :

- des comptes à terme ouverts à la Société Générale pour 2 000 K € à échéance de mai 2013 ;
- des comptes à terme ouverts à la Société Générale pour 750 K € à échéance de mai 2014.

Les comptes à terme ouverts à la Société Générale sont mobilisables à tout moment.

Les intérêts courus pour ces comptes à terme, calculés sur la base de leur montant définitivement acquis à la date d'arrêté des comptes, s'élèvent à 56 K€ et sont présentés dans la rubrique « Disponibilités » du bilan.

Au 31 décembre 2010, ce poste qui s'élevait à 7 194 K€ comprenait :

- des comptes à terme ouverts à la Société Générale pour 1 700 K€ à échéance de mai 2011 et 400 K€ à échéance d'août 2011 garantissant une rémunération basée sur l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment en contrepartie d'une baisse de la rémunération.
- un compte à terme ouvert à la Société Générale 5 000 K€ échéance mai 2013 garantissant une rémunération progressive fixée à l'avance et supérieure à l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment.

Les intérêts courus pour ces deux comptes à terme, calculés sur la base de leur montant définitivement acquis à la date d'arrêté des comptes, s'élèvent à 42 K€ et sont présentés dans la rubrique « Disponibilités » du bilan.

- des parts de SICAV monétaires (FONSICAV–Merrill Lynch) pour 94 K€.

note 7 Comptes de régularisation – actif

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance		60	146

Le montant des charges constatées d'avance est constitué principalement de frais liés à l'exploitation.

note 8 Capitaux propres

8.1 – Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital	1 957 240,00 €	1 940 821,60 €	3 400 000 €	1 900 000 €
Nombre d'actions	4 893 100	4 852 054	34 000 000	19 000 000
Valeur nominale	0,40 €	0,40 €	0,10 €	0,10 €

Au 31 décembre 2011, le capital de la société est composé de 4 893 100 actions de 0,4 € de valeur nominale chacune.

Le 30 novembre 2011, le conseil d'administration a constaté l'émission de 37 115 actions nouvelles par exercice de 371 150 BSA-B et (ii) l'émission de 3 931 actions nouvelles par exercice de 39 312 BCE-2009-1, soit une augmentation de capital de 16 418,40 €.

8.2 – Répartition du capital social

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Les tableaux présentés ci-après précisent donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenus par les principaux actionnaires.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 295 191	67,34 %	6 525 991	79,82 %
Tereos Internacional	120 048	2,45 %	120 048	1,47 %
Miroslav Radman	31 500	0,64 %	63 000	0,77 %
Université Paris-Descartes	20 000	0,41 %	40 000	0,49 %
Flottant	1 426 361	29,15 %	1 426 361	17,45 %
Total sur une base non diluée	4 893 100	100,00 %	8 175 400	100 %

Exercice clos le 31 décembre 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 618 410	74,57 %	5 454 410	80,78 %
Tereos Internacional	120 048	2,47 %	120 048	1,78 %
Miroslav Radman	44 000	0,91 %	88 000	1,30 %
Université Paris-Descartes	20 000	0,41 %	40 000	0,59 %
Flottant	1 049 596	21,63 %	1 049 596	15,54 %
Total sur une base non diluée	4 852 054	100,00 %	6 752 054	100 %

8.3 – Instruments financiers dilutifs

Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau suivant présente l'état des BSA en cours de validité au 31 décembre 2011 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSA	Émis	Annulés	Exercés	Solde	Dont Souscrits	Dont attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BSA-B AG du 30/01/2008	924 300	-	371 150	553 150	553 150	0	0	30/01/2018
BSA-2008 AG du 27/06/2008	616 200	-	-	616 200	616 200	0	0	27/06/2018
BSA-2009 AG du 05/05/2009	3 300 000	-	-	3 300 000	3 300 000	0	0	05/05/2019
BSA-2010-1 AG du 27/01/2010	340 000	-	-	340 000	340 000	0	0	22/03/2020
BSA-2010-3 AG du 27/01/2010	225 000	-	-	225 000	225 000	0	0	22/03/2020
BSA-2010-4 AG du 27/01/2010	85 000	-	-	85 000	85 000	0	0	22/03/2020
TOTAL BSA	5 695 902			5 119 350	5 119 350	0	0	

Les tableaux ci-dessous synthétisent les caractéristiques des plans de BSA en vigueur au 31/12/2011. Ces plans pourraient entraîner la création d'un total maximum de 511 935 actions nouvelles si tous les droits correspondants étaient exercés.

	BSA-B	BSA 2008	BSA-2009
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	AG du 30/01/2008	AG du 27/06/2008 et modifié par l'AG du 27/01/2010 et l'AG du 15/03/2010	AG du 05/05/2009 et modifié par l'AG du 15/03/2010
	et modifié par l'AG du 27/01/2010 et l'AG du 15/03/2010		
Nombre de BSA	924 300	616 200	3 300 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	92 430	61 620	330 000
Point de départ d'exercice des bons	01/02/2008	01/07/2008	05/05/2009
Date d'expiration	30/01/2018	27/06/2018	05/05/2019
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit		
Modalités d'exercice	Par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter du 01/02/2008	Par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter du 01/07/2008	1 770 000 exerçables au 05/05/2009. 1 530 000 exerçables en 3 tranches égales, chaque tranche étant exerçable en cas de découverte par le bénéficiaire d'une invention brevetable ou non susceptible d'être exploitée par la société.
Prix d'exercice par action souscrite	0,40 €		

	BSA-2010-1	BSA-2010-3	BSA-2010-4
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	AG du 27/01/2010, modifié par l'AG du 15/03/2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 22/03/2010		
Nombre de BSA	340 000	225 000	85 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	34 000	22 500	8 500
Point de départ d'exercice des bons	22/03/2010		
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	1% du prix d'exercice du BSA, soit 0,07497€	
Date d'expiration	22/03/2020		
Modalités d'exercice du Bon	Condition d'exercice signature du protocole d'accord entre la société et le CNRS	Condition d'exercice succès de la première inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €.	Condition d'exercice succès de la première inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000€.
	Acquisition Les bons sont exerçables sur une période de 2 ans à compter de la signature du protocole d'accord entre la société et le CNRS.	Acquisition Par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter de la première inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.	Acquisition par tranche de 1/24 par mois pendant 2 ans à compter de la première inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris
Prix d'exercice par action souscrite	Prix des actions lors de l'inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 8,33 €	90% du prix des actions lors de l'inscription à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 7,497€	

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE en cours de validité au 31 décembre 2011 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

BSPCE	Émis	Annulés	Dont exercés	Solde	Dont Souscrits	Dont Attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BCE 2008 AG du 30/01/2008	616 300	-	-	616 300	616 300	-	-	30/01/2018
BCE 2009-1 AG du 05/05/2009	680 000	306 000	71 187	302 813	302 813	-	-	10 ans après attribution
BCE 2009-2 AG du 05/05/2009	253 700	-	-	253 700	253 700	-	-	11 ans après attribution
BCE-2010-1 AG du 27/01/2010	373 200	-	-	373 200	373 200	-	-	22/03/2020
BCE-2010-2 AG du 24/09/2010	435 000	-	-	435 000	435 000	-	-	02/12/2020
BCE-2011-1 AG du 24/09/2010	224 000	-	-	224 000	224 000	-	-	28/06/2021
TOTAL BSPCE				2 205 013	2 205 013			

Les tableaux ci-dessous synthétisent les caractéristiques des plans de BCE en vigueur au 31/12/2011. Ces plans pourraient entraîner la création d'un total maximum de 220 501 actions nouvelles si tous les droits correspondants étaient exercés.

	BSPCE-2008*	BCE-2008	BCE-2009-1	BCE-2009-2
Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	AG du 27/06/2008	AG du 30/01/2008 et modifié par l'AG du 15/03/2010	AG du 05/05/2009 et modifié par l'AG du 15/03/2010	AG du 05/05/2009 et modifié par l'AG du 15/03/2010
Nombre de BCE	205 400	616 300	680 000	253 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	20 540	61 630	68 000	25 370
Point de départ d'exercice des bons	01/07/2009	01/02/2009	12 mois suivant la signature du contrat de travail ou la nomination en tant que mandataire social	05/05/2009
Date d'expiration	27/06/2018	30/01/2018	05/05/2019	05/05/2019
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit			
Modalités d'exercice	par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter du 01/07/2008	par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter du 01/02/2008	Par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter du 1 ^{er} jour du mois suivant la signature par le bénéficiaire du contrat de travail ou la nomination du Bénéficiaire en qualité de mandataire social 01/02/2008	par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter du 05/05/2009
Prix d'exercice	0,40 €			

	BCE-2010 - 1	BCE-2010 - 2	BCE-2011 - 1
Date d'assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	AG du 27/10/2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 22/03/2010	AG du 24/09/2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 02/12/ 2010	AG du 24/09/2010 et attribués par le Conseil d'Administration du 28/06/2011
Nombre de BCE	373 200	435 000	224 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	37 320	43 500	22 400
Point de départ d'exercice des bons	22/03/2010	02/12/2010	28/06/2011
Date d'expiration	22/03/2020	02/12/2020	28/06/2021
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Modalités d'exercice	Condition d'exercice : succès de la première inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €		25 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 1 ^{er} octobre 2012 ;
	Acquisition :	25 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 1 ^{er} octobre 2011 ;	75 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois exceptionnellement le 1 ^{er} octobre 2012, à hauteur d'un nombre X de Bons, calculé selon la règle suivante, commençant à courir à compter du 1 ^{er} octobre 2012 :
Modalités d'exercice (suite)	50 % des bons exerçables immédiatement après le succès de la première inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 Euros	75 % des Bons détenus par un Bénéficiaire sont exerçables annuellement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois exceptionnellement le 1 ^{er} décembre 2011, à hauteur d'un nombre X de Bons, calculé selon la règle suivante, commençant à courir à compter du 1 ^{er} décembre 2011 :	X = (nombre total de Bons attribués au Bénéficiaire)
	50 % exerçables par tranche de 1/48 par mois pendant 4 ans à compter de la première inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris	X = (nombre total de Bons attribués au Bénéficiaire) multiplié par (nombre de mois écoulés depuis le 1 ^{er} décembre 2011 / 36)	multiplié par (nombre de mois écoulés depuis le 1 ^{er} octobre 2012 / 36)
Prix d'exercice par action souscrite	Prix des actions lors de l'inscription à la cotation des titres de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 8,33€.	Moyenne pondérée des 5 dernières séances de Bourse précédant la date d'attribution des BCE-2010-2, soit 4,3990€.	Moyenne pondérée des 5 dernières séances de Bourse précédant la date d'attribution des BCE-2011-1, soit 15,1556€.

note 9 Avances conditionnées

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné. Le tableau ci-après en détaille les variations sur l'exercice pour chacun des projets concernés dont les caractéristiques sont ensuite précisées :

en milliers d'euros Projet -Source du financement	Solde 31/12/2010	Mouvements de l'exercice 2011		Solde 31/12/2011
		Nouvelles avances encaissées	Remboursements	
Faisabilité Deinol – Oseo Île-de-France	100		5	95
Deinopharm – Oseo Innovation et Rég. Languedoc-Roussillon	320			320
Deinol – Oseo Innovation Programme ISI	903	947		1 850
Deinobiotics – Oseo Innovation FEDER	105			105
Total des avances reçues	1 428	947	5	2 370
Dont : Minimum remboursable	150	80	5	225
Avances conditionnées	1 278	867	0	2 145
Détail des Autres dettes financières (Note 10)				
Faisabilité Deinol – Oseo Ile de France	20	80	5	95
Deinopharm	60			60
Deinobiotics	70			70
Total Autres dettes financières	150			225

● Une avance remboursable de 100 000 € a été accordée en 2009 par Oseo Île-de-France pour l'étude de « faisabilité du projet Deinol : constitution d'un souche bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Deinove a reçu 50 000 € en 2009 et 50 000 € en mai 2010.

L'étude de faisabilité ayant été couronnée de succès, 5 000 € ont été remboursés le 30 novembre 2011 et les 95 000 € restant dûs au 31 décembre 2011 seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014 suivant le calendrier suivant :

- 2012 : 30 000 €
- 2013 : 40 000 €
- 2014 : 25 000 €

●● Oseo Innovation et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 000 € pour l'« extension et criblage d'un souche bactérien ainsi que l'identification et la caractérisation de molécules antibiotiques » ; 160 000 € ont été versés sur 2009. 160 000 € supplémentaires ont été versés en mai 2010.

En cas de succès du programme, l'avance sera intégralement remboursée au plus tard le 31 décembre 2015 suivant le calendrier suivant :

- 2013 : 100 000 €
- 2014 : 120 000 €
- 2015 : 180 000 €

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 60 000 €.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

Ce projet ayant été finalisé, un rapport de fin de projet a été adressé à Oseo le 7 juin 2011. Toutefois les dépenses éligibles s'étant révélées inférieures aux prévisions qui avaient servi à déterminer le montant de l'aide maximale, la société est en discussion avec Oseo pour déterminer le reliquat à verser par Oseo en 2012, mais il sera en tout état de cause inférieur aux 80 K € initialement prévus.

●●● La société a obtenu d'Oseo Innovation Programme ISI pour le projet Deinol une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 4 M € et de subventions à hauteur de 2 M € répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre Deinove et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert,

signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à Oseo de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Avant le 28/02/11 (étape clé 1), obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence;
 - Avant le 28/02/12 (étape clé 2), fourniture d'un rapport par le consortium concernant la mise au point d'une souche de Déinocoque recombinante qui digère efficacement la biomasse blé et produit 3 % d'éthanol;
 - Avant le 28/02/13 (étape clé 3), certification par BENP-Lillebonne-Groupe Tereos de la réception d'une souche de Déinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel;
 - Avant le 28/02/14 (étape clé 4), validation de la production d'éthanol sur installation industrielle
- L'achèvement de chaque étape clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Subventions	498	632	576		301	2 007
Avances remboursables	903	1093	984	426	601	4 007

En Juillet 2010, la société a reçu les montants prévus, soit 1 401 K€.

En mai 2011, la société a reçu 1 579 K € (Subvention : 632 K€; Avance remboursable : 947 K€) sur les 1 725 K€ prévus, du fait d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions pour cette première étape. Cet écart est reportable sur les étapes suivantes.

En contrepartie de ces aides, la société s'est engagée à verser à Oseo Innovation à partir de 2016 pour un maximum de 9 ans un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre de ce projet. Le montant des remboursements pourrait excéder le montant total des avances perçues mais est plafonné à un certain montant.

●●● En Septembre 2010, Oseo Innovation a notifié à la société l'obtention d'une aide de 700 K€ pour le projet collaboratif Deinobiotics relatif à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes. Cette aide est composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables.

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Subventions	105	87,5	87,5		70	350
Avances remboursables	105	87,5	87,5		70	350

La première tranche de versement a été effectuée en novembre 2010 pour 210 K €.

En 2011 la société n'a reçu aucun versement du fait d'un rythme de dépenses plus lent que celui envisagé initialement.

En cas de succès, les remboursements suivants seraient exigés de la société :

- 50 K € en 2015
- 80 K € en 2016
- 100 K € en 2017
- 120 K € en 2018

En cas d'échec, 70 K € seraient exigés en 2015/2016.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

note 10 Emprunts et dettes financières

Ce poste comprend la partie des avances remboursables sans condition même en cas d'échec des projets. Au 31 décembre 2011, 25 K€ des dettes correspondantes, détaillées en note 9, sont à échéance à moins d'un an.

note 11 Échéances des dettes d'exploitation à la clôture**Exercice clos le 31 décembre 2011**

en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus
Fournisseurs et comptes rattachés	631	631
Personnel et comptes rattachés	182	182
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172	172
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17	17
Autres dettes	2	2
Total	1 004	1 004

Exercice clos le 31 décembre 2010

en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus
Fournisseurs et comptes rattachés	1 094	1 094
Personnel et comptes rattachés	107	107
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71	71
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13	13
Autres dettes	5	5
Total	1 290	1 290

note 12 Comptes de régularisation – passif**Détail des charges à payer**

CHARGES À PAYER	en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Banques – Intérêts courus			
Total		0	0
Emprunts et dettes financières divers			
Intérêts courus			
Total		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs – Factures non parvenues		361	211
Total		361	211
Dettes fiscales et sociales			
Personnel – dettes prov. congés		111	62
Personnel – charges à payer		69	44
Charges sociales/congés		30	9
Charges sociales à payer		47	11
États – charges à payer		17	10
Total		274	136
Autres dettes			
Avoirs à établir			
Total		0	0
Total général		635	347

note 13 Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux

Contrats de collaboration de recherche avec Insatransfert-SAIC

● Le 18 février 2010, Deinove a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP-Toulouse) en vue d'étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des Déinocoques, dans le cadre du projet Deinol. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et Deinove, dans lequel l'INSA accorde à Deinove une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de Deinove lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1

● Le 15 février 2010, Deinove a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires.

Tout en acquérant le droit mondial et exclusif d'exploitation de ces connaissances, brevets et savoir-faire nouveaux dans les domaines de la coopération (valorisation du souchier de bactéries de la société dans la production de biocarburants, d'intermédiaires chimiques et d'antibiotiques), la société s'engage à verser :

- des redevances sur les revenus de licence de la technologie dans le cas d'une exploitation indirecte dans le domaine « biocarburants et intermédiaires chimiques »;
- dans le domaine « antibiotiques », des sommes forfaitaires à chaque stade de développement et des redevances sur les ventes nettes de produit réalisées par la société en cas d'exploitation directe ou par les licenciés ou sous licenciés en cas d'exploitation indirecte.

● Le 15 juillet 2010, Deinove, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet Deinol. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de Deinove dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

Contrat de recherche avec la société Nosopharm

● Le 5 novembre 2010, Deinove a signé, dans le cadre du projet Deinobiotics, un accord d'exploitation avec Nosopharm, société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de molécules thérapeutiques innovantes, en particulier anti-infectieuses, à partir de micro-organismes. Dans le cadre de ce contrat, Nosopharm prend en charge une partie de la réalisation des travaux. Nosopharm a cédé à Deinove tous ses droits sur l'exploitation des résultats de ces travaux en contrepartie de paiements libératoires en début et en fin de contrat.

note 14 Résultat financier

RÉSULTAT FINANCIER	en milliers d'euros	2011	2010
Produits financiers		311	81
Charges financières		-267	-61
Total		45	20

Le résultat financier de l'exercice est constitué :

- Des intérêts et produits que perçoit la société sur les placements de sa trésorerie pour 201 K € ;
- Du résultat des transactions que la société réalise sur ses propres titres dans le cadre du contrat

de liquidité et qui se sont soldées par un gain de 8 K €, y compris la reprise d'une provision pour dépréciation ;

- Du complément net de provisions qu'a dû constituer la société à cause des décotes de valorisation constatées en fin d'exercice essentiellement sur ses placements en obligations. Dans un but de diversification des risques de placement et d'amélioration des rendements, la société place une partie de ses liquidités sur des obligations de première catégorie à taux variable dont les échéances sont cadencées en fonctions des besoins prévisionnels. Même si le risque de perte en capital se limite à un défaut des émetteurs, puisque la société a l'intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance et de bénéficier d'un remboursement au nominal, il est de règle de comptabiliser la décote que subissent les obligations du fait des valorisations du marché. Le montant de la dépréciation sur s'élève à 164 K € au 31/12/2011.

note 15 Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au crédit impôt recherche (CIR) et se sont élevés, respectivement, à 682 K € en 2011, 274 K € en 2010, 714 K € en 2009, à 462 K € en 2008.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société au 31 décembre 2011 s'établissent à 9 575 444 € (5 632 K € au 31 décembre 2010 et 3 156 K € au 31 décembre 2009). Pour l'exercice 2011, le déficit fiscal s'élève à 3 940 K €. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Cependant, la Loi de finance pour 2012 a plafonné à un forfait de 1 M€, majoré de 60% du bénéfice excédant ce forfait, le bénéfice imputable annuellement sur les reports déficitaires antérieurs, la fraction non imputée restant indéfiniment reportable.

note 16 Parties liées

16.1 – Transactions réalisées avec des parties liées

- Avec M. Radman, membre du Conseil scientifique et actionnaire de la société (0,64% au 31 décembre 2011 et 0,91% au 31 décembre 2010):

En 2010, Deinove a comptabilisé en charge 3 K € pour la rémunération en tant que membre du conseil scientifique de M. Radman.

D'autre part, une avance sur frais d'un montant de 44 K € avait été consentie au titre de ce contrat en 2007, dont 9 K € figuraient au poste «charges constatées d'avance» au 31 décembre 2010. Cette avance est soldée au 31 décembre 2011, après enregistrement d'une charge de 9 K € sur l'exercice 2011.

- Avec le groupe Tereos et M. Philippe Duval

Lors de son Assemblée générale du 24 septembre 2010, M. Philippe Duval a été nommé administrateur de la société Deinove. M. Philippe Duval est président du Conseil d'administration de Tereos International, actionnaire qui détient 120 048 actions de Deinove, soit 2,4% de son capital. Une rémunération de 4 K € sous forme de jetons de présence a été versée à M. Philippe Duval en 2011.

Par ailleurs, Tereos International détient indirectement la société BENP-Lillebonne SAS avec qui Deinove a conclu le 22 mars 2010 un contrat de coopération, BENP-Lillebonne SAS agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier Syral SAS, toutes contrôlées par le Groupe Tereos. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles sucriers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de Deinove. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, Deinove accorde à BENP-Lillebonne SAS et Syral SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par Deinove et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le

chiffre d'affaires réalisé par BENP-Lillebonne grâce l'utilisation de la technologie de Deinove.

C'est aussi à ce titre que le 30 mars 2010, le CNRS, l'Université de Montpellier 1, BENP-Lillebonne, Insatransfert et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet Deinol qui a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2^e génération) dans les installations industrielles existantes et sans investissement majeur. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre Deinove et chacun de ses partenaires et mentionnés ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet Deinol dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel Oseo-Programme ISI participe à hauteur de 9 M €.

● Avec FCPR Truffle Capital II

À partir du 5 décembre 2011 et pendant une période de 6 mois renouvelable par tacite reconduction, Truffle Capital II FCPR, actionnaire de Deinove, a confié à Dexia Securities France la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés par le FCPR Truffle Capital II au contrat de liquidité :

- 120 000 € (cent vingt mille euros)
- 5 000 titres Deinove

Le contrat est tripartite Truffle Capital II FCPR, Dexia Securities France et Deinove, Deinove supportant la rémunération de Dexia Securities France pour la mise en œuvre de ce contrat.

16.2 – Rémunération des mandataires sociaux (hors attribution d'instruments de capital et hors jetons de présence)

en milliers d'euros	2011	2010
Rémunération des mandataires sociaux	180	180

16.3 – Jetons de présence

en milliers d'euros	2011	2010
Jetons de présence (bénéficiaires : membres du conseil d'administration)	45	25

16.4 – Instruments financiers dilutifs détenus par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2011, les mandataires sociaux détiennent 572 750 BSA et 1 131 000 BSPCE susceptibles de conversion en 170 375 actions ordinaires de la société (note 8.3).

note 17 Engagements donnés

Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Deinove en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Cette évaluation est déterminée selon la méthode dite « méthode des unités de crédits projetées ». L'évaluation réalisée par Deinove prend en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise à la retraite ou départ volontaire).

Pour l'exercice clos au 31/12/2011, le calcul actuariel a été effectué prenant pour principales hypothèses un taux d'actualisation de 4,75% et un taux de progression des salaires de 2%.

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite ainsi estimé s'élève pour 2011 à 3 009 € et était pour 2010 et 2009 respectivement de 1 699 € et 553 €.

Droit individuel à la formation (DIF)

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec Deinove, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 882 heures au 31 décembre 2011
- 553 heures au 31 décembre 2010
- 258 heures au 31 décembre 2009

note 18 Effectifs

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	15	10
Agents de maîtrise et techniciens	3	3
Employés	6	4
Ouvriers		
Total	24	17

La société bénéficie du statut de «Jeune Entreprise Innovante» (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

- Durant les 7 premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de JEI est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de Sécurité sociale.
- Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés. L'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices pendant trois ans, suivie d'une exonération partielle de 50 % pendant deux ans.
- L'entreprise bénéficie également d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de JEI.
- Par ailleurs, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de JEI peut bénéficier d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 7 ans.

La qualification de JEI a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé en 2008 au bénéfice de la société.

À compter du 1^{er} janvier 2011, l'article 175 de la Loi de finances 2011 modifie les modalités d'application de ce régime et plafonne le montant des exonérations sociales allouées comme précisé ci-après :

- Application d'un plafond de rémunération mensuelle brute par personne fixé à 4,5 fois le Smic, soit 6 142,64 € par mois en 2011. Au-delà de ce montant, l'exonération ne s'applique pas.
- Application d'un plafond annuel de cotisations éligibles par année civile et par établissement fixé à trois fois le plafond de la Sécurité sociale, soit 106 056 € en 2011.
- Application d'une dégressivité de l'exonération. Ainsi l'exonération s'appliquera :
 - À taux plein jusqu'au dernier jour de la 3^e année suivant celle de la création de l'établissement ;
 - Au taux de 75 % la 4^e année ;
 - Au taux de 50 % la 5^e année ;
 - Au taux de 30 % la 6^e année ;
 - Au taux de 10 % jusqu'au dernier jour de la 7^e année suivant celle de la création de l'établissement.

En 2011, la société s'est située dans sa 5^e année d'existence jusqu'au 15 septembre 2011.

Ainsi, l'exonération sociale au titre du statut de JEI sera plafonnée pour la société, dans les conditions actuelles de la loi, à 46 842 € par établissement, soit 93 684 € pour l'ensemble de la société.

Par rapport au régime applicable jusqu'au 31 décembre 2010, l'impact négatif de cette modification législative sur les charges sociales sur l'exercice 2011 est d'environ 100 000 €.

À compter du 1^{er} janvier 2012, l'article 37 de la Loi de finances rectificative pour 2011 du 28 décembre 2011, augmente l'exonération des cotisations sociales de 106 056 € à 181 860 €, mais tout en conservant une dégressivité de l'exonération comme suivant :

- À taux plein jusqu'au dernier jour de la 3^e année suivant celle de la création de l'établissement ;
- Au taux de 80 % la 4^e année ; (contre 75% en 2011)
- Au taux de 70 % la 5^e année ; (contre 50% en 2011)
- Au taux de 60 % la 6^e année ; (contre 30% en 2011)

Au taux de 50 % jusqu'au dernier jour de la 7^e année suivant celle de la création de l'établissement (contre 10 % en 2011).

En 2012, la société se situera dans sa 6^e année d'existence jusqu'au 15 septembre 2012.

Ainsi, l'exonération sociale au titre du statut de JEI sera plafonnée pour la société, dans les conditions actuelles de la Loi, à 103 811 € par établissement, soit 207 622 € pour l'ensemble de la société.

note 19 Événements postérieurs à la clôture

Néant

note 20 Honoraires du Commissaire aux comptes

Honoraires du Commissaire aux comptes en euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit				
Commissariat aux comptes (certification des comptes individuels)				
Émetteur	13 000	91,6	11 500	23,8
Filiales intégrées globalement				
Commissariat aux comptes (Autres diligences relatives aux interventions prévues par la loi)				
Émetteur	1 200	8,4	36 900	76,2
Filiales intégrées globalement				
Sous total Audit	14 200	100	48 400	100
Autres prestations le cas échéant				
Sous-total	0	0	0	0
Total	14 200	100	48 400	100

3 | Rapports du Commissaire au comptes

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires
DEINOVE
22, rue Léon Jouhaux
75010 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DEINOVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 400 €, Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2012

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Riou
Associé

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires
DEINOVE SA
22, rue Léon Jouhaux
75010 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40, nous avons été avisés de la convention suivante, intéressant le Dr. Philippe Pouletty, Président du conseil d'administration de Deinove et Directeur Général et Administrateur de Truffle Capital SAS. Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration lors de sa séance du 30 novembre 2011.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (suite)



Contrat de liquidité conclu en conformité avec la charte de déontologie de l'AMAFI

Ce contrat a été conclu le 5 décembre 2011 entre Deinove, le FCPR Capital II représenté par sa société de gestion Truffle Capital SAS et Dexia Securities France (DSF) aux fins de confier à DSF agissant en pleine indépendance le mandat d'intervenir sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations sur l'action Deinove. Le contrat est conclu pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction. Il sera résilié de plein droit en cas de levée de la suspension du contrat de liquidité initialement conclu entre Deinove et Invest Securities (ce premier contrat de liquidité, conclu le 19 avril 2010 pour deux ans avec possibilité de renouvellement par période d'un an, a été suspendu le 29 novembre 2011 après qu'il a été constaté qu'il se poursuivait irrégulièrement depuis le 27 juillet 2011, date d'échéance de l'autorisation d'achat d'actions Deinove donnée au conseil par l'assemblée générale des actionnaires).

Pour permettre la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, le FCPR Truffle Capital II a mis à disposition de DSF une somme de 120 000 euros et 5 000 actions ordinaires de Deinove. A l'expiration du contrat, les gains et pertes résultant des opérations effectuées par DSF reviendront intégralement au FCPR Truffle Capital II.

Le contrat ayant été conclu dans l'intérêt de Deinove, le contrat prévoit que la rémunération de DSF, calculée sur une base forfaitaire semestrielle de dix mille euros, sera prise en charge par Deinove. Le conseil d'administration de Deinove a également autorisé la prise en charge par la société de tous les frais accessoires engagés pour la mise en place de ce contrat de liquidité.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de consultant entre DEINOVE et Monsieur Miroslav RADMAN

Votre société avait conclu en date du 21 décembre 2006 un contrat de consultant avec Monsieur Miroslav RADMAN, actionnaire fondateur de la société. Dans le cadre de ce contrat, valable pour une durée de cinq ans, Monsieur RADMAN s'obligeait à apporter à la société son assistance et des conseils en matière scientifique dans les conditions définies au contrat et dans l'avenant à ce dernier signé le 24 juin 2008. Il s'engageait également à reconnaître à la société un droit de propriété total, en France et à l'étranger, sur les inventions qu'il ferait dans le cadre de ses interventions. En contrepartie, la société avait notamment réglé d'avance en février 2007 une somme forfaitaire de 44 000 euros au titre des cinq années d'exécution du contrat. A l'exception des dispositions relatives à cette avance sur frais, ce contrat a cessé de produire ses effets au 30 juin 2008, d'un commun accord entre les parties.

Dans le cadre de cette avance sur frais, 8 795 euros figurant encore au poste « Charges constatées d'avance » au 31 décembre 2010 ont été constatés en charges sur l'exercice 2011.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (suite)



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

DEINOVE SA

Page 3

Contrat de collaboration entre Deinove et le Groupe TEREOS

Lors de l'Assemblée Générale du 24 Septembre 2010, M. Philippe Duval a été nommé administrateur de la société. M. Philippe Duval est Président du Conseil d'Administration de Tereos Internacional, actionnaire qui détient 120 048 actions de la société, soit 2,47% de son capital.

Tereos Internacional détient indirectement la société BENP-Lillebonne SAS avec laquelle la société a conclu le 22 mars 2010 un contrat de coopération, BENP Lillebonne SAS agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier SYRAL SAS, toutes contrôlées par le Groupe TEREOS. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles sucriers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de la société. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, la société accorde à BENP Lillebonne SAS et SYRAL SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par la société et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le chiffre d'affaires réalisé par BENP Lillebonne grâce à l'utilisation de la technologie de la société.

Accord de consortium entre Deinove, le CNRS, l'Université de Montpellier 1, INSATransfert et BENP-Lillebonne

La société a signé le 30 mars 2010 un accord de consortium avec le CNRS, l'Université de Montpellier 1, BENP-Lillebonne et INSATransfert afin de définir les conditions de leur participation au projet DEINOL. Ce projet a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2ème génération) dans des installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre la société et chacun de ses partenaires, notamment le contrat avec le Groupe TEREOS mentionné ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet DEINOL dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel OSEO-Programme ISI participe à hauteur de 9 millions d'euros.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} mars 2012

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Kion
Associé